

NOTE D'ORIENTATION

Du risque à l'opportunité

Faire de l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche un levier pour la pêche artisanale africaine

Hamady Diop · Patrice Brehmer · Gaoussou Gueye | Août 2026



On behalf of



Federal Ministry
for Economic Cooperation
and Development



L'Accord est une opportunité pour la pêche artisanale africaine, mais une opportunité qu'il faut sécuriser, non présumer.

Il réduit la pression

Ses disciplines visent les subventions industrielles et de pêche lointaine qui poussent les flottes vers les eaux côtières africaines.

Il préserve la marge d'action

Les États africains conservent la possibilité d'investir dans le suivi, la sécurité, les systèmes post-capture et les moyens d'existence.

Il dépend de la mise en œuvre

À condition que Fish 2 protège la pêche artisanale et que la mise en œuvre soit réellement financée.

Deux volets, une seule échéance



Fish 1 est en vigueur

Depuis le 15 septembre 2025. Le Comité est opérationnel et le Fonds pour le poisson approuve des financements.

Fish 2 reste inachevé

Disciplines sur la surcapacité et la surpêche, avec le TSD ; reprise à travers trois Semaines du poisson avant 2027.

En l'absence de disciplines au 15 septembre 2029, l'Accord prend fin.

Figure 1. Calendrier des négociations de l'OMC sur les subventions à la pêche, 2022-2029.

Ce que couvre réellement chaque volet

FISH 1

En vigueur depuis le 15 septembre 2025

- Interdit les subventions à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée
- Interdit les subventions à la pêche de stocks surexploités
- Interdit les subventions à la pêche en haute mer non réglementée
- Comité opérationnel ; le Fonds pour le poisson approuve des financements

Ce qu'il laisse intact

- Les soutiens qui accroissent la capacité : construction de navires, modernisation, accords d'accès
- Les exonérations de taxes sur le carburant non spécifiques, hors du champ des règles de l'OMC sur les subventions

FISH 2

Chantier inachevé

- Disciplinerait les subventions de surcapacité et de surpêche
- Porte le TSD pour les Membres en développement
- Proche d'une conclusion fin 2024 sur le texte TN/RL/W/285
- Reprise via trois Semaines du poisson ; négociations en 2027

Pourquoi on ne peut pas s'en tenir là

En vertu de l'article 12, si des disciplines globales ne sont pas adoptées au 15 septembre 2029, l'Accord lui-même prend fin. Un échec de la deuxième vague ne préserve pas le statu quo.

Quatre points de blocage, et la position des organisations

1. Périodes de transition

Les articles B.1 et B.3 ont été délibérément laissés en blanc en novembre 2024.

14 organisations sur 37 demandent un TSD explicite. Deux le veulent permanent plutôt que limité dans le temps : un TSD qui ne fait que différer les mêmes obligations n'est pas ce qu'elles demandent.

2. Qui compte comme pays en développement

Plusieurs des plus grands subventionneurs revendiquent les mêmes flexibilités que les États côtiers africains.

15 organisations sur 37 veulent que les subventions industrielles et liées à la pêche INN soient disciplinées, non affaiblies. Le risque est la dilution de flexibilités destinées aux pays aux capacités limitées.

3. La flexibilité « durabilité »

Les subventions peuvent être maintenues lorsqu'un Membre démontre que sa gestion maintient les stocks à un niveau durable.

À double tranchant : elle ne doit pas devenir un blanc-seing pour les grands subventionneurs, et une seule organisation sur 37 juge bonne la surveillance nationale.

4. Pêche lointaine

Certains Membres poussent à aller au-delà du W/285 avec un moratoire hors des eaux nationales.

36 organisations sur 37 signalent des incursions industrielles ou de navires étrangers. L'intérêt est direct, mais la question pratique est celle du séquençement.

Comment la consultation a été menée

37 organisations

dans 25 pays, sur cinq régions africaines

Trois langues

Anglais 13, français 21, portugais 3

Répartition régionale

Ouest 21, Est 7, Nord 4, Centre 3, Sud 2

Questions fermées et ouvertes

les comptages pour l'agrégation, les témoignages pour l'interprétation

A

Les subventions au carburant et leur économie

le premier poste de coût d'exploitation du secteur

Les deux

B

Pêche artisanale et pêche industrielle

qui toute règle vise réellement

Les deux

C

Chaînes de valeur et genre

l'économie post-capture, où les femmes prédominent

Les deux

D

Transition juste

quels soutiens conserver, réformer ou supprimer

Les deux

E

Mise en œuvre de l'Accord en vigueur

incursions, surveillance, application

Fish 1

F

Messages stratégiques pour les négociations

quoi défendre, et comment

Fish 2

Les sections A à D construisent les données économiques dont dépendent les deux volets. La section E porte sur l'Accord déjà en vigueur ; la section F sur la négociation à venir.

D'où proviennent les données



25 COUNTRIES CONSULTED

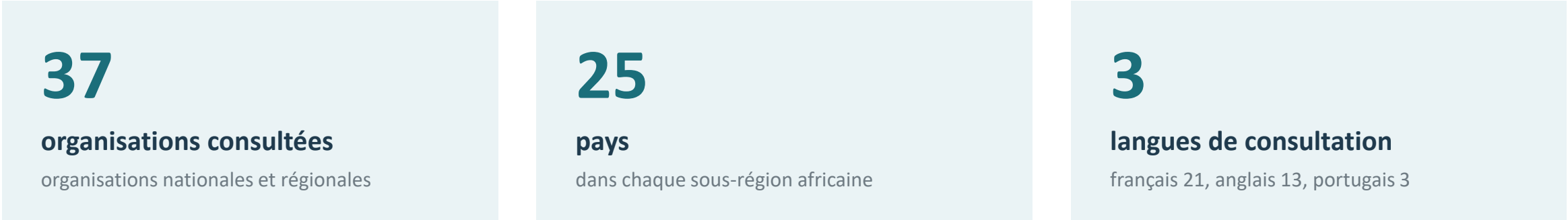
37 organisations, five African regions

- | | |
|-----------------|-----------------|
| 1 Benin | 14 Morocco |
| 2 Cabo Verde | 15 Namibia |
| 3 Cameroon | 16 Nigeria |
| 4 Côte d'Ivoire | 17 Senegal |
| 5 DR Congo | 18 Seychelles |
| 6 Gabon | 19 Sierra Leone |
| 7 Guinea | 20 South Africa |
| 8 Guinea-Bissau | 21 Tanzania |
| 9 Kenya | 22 The Gambia |
| 10 Liberia | 23 Togo |
| 11 Madagascar | 24 Tunisia |
| 12 Mauritania | 25 Uganda |
| 13 Mauritius | |

REGION

- West East North Central Southern

La composition de l'échantillon



QUI ELLES REPRÉSENTENT



9 sur 37

organisations sont dirigées par des femmes
Un échantillon raisonné, non statistiquement représentatif ; sa force tient à la répétition des mêmes mécanismes dans des économies de pêche très différentes.

Source : jeu de données codées de la consultation, AFSSF 2026.

Sous-soutenue et surexposée

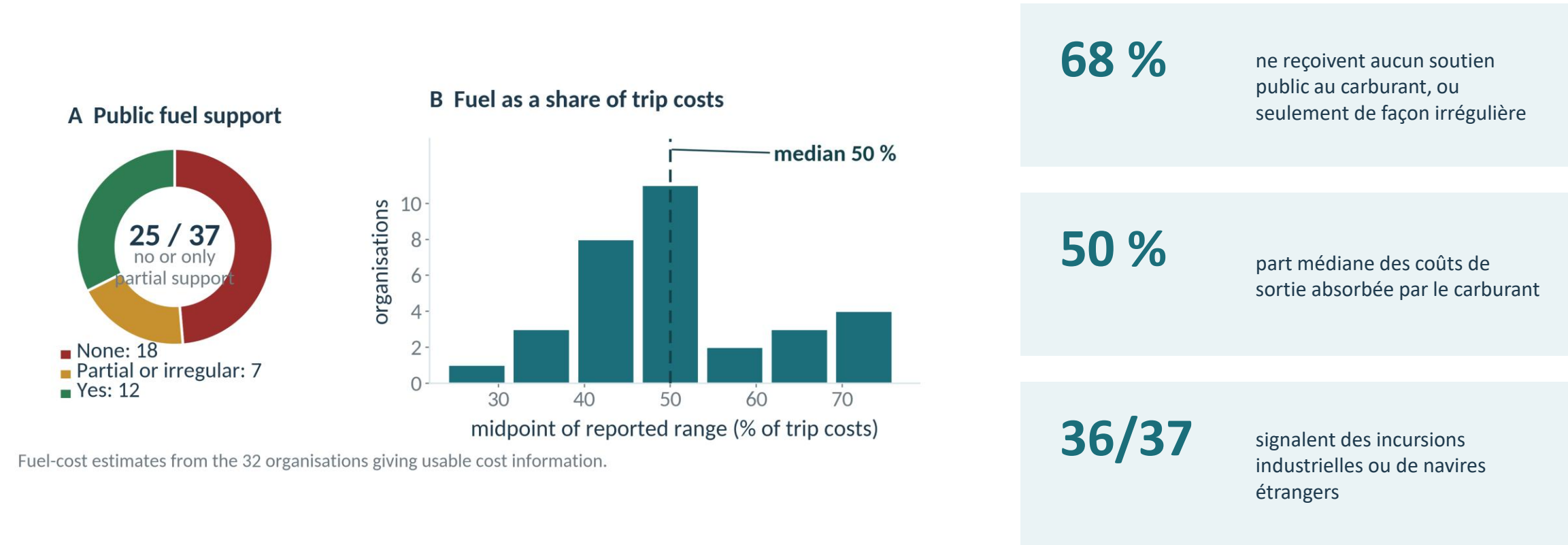
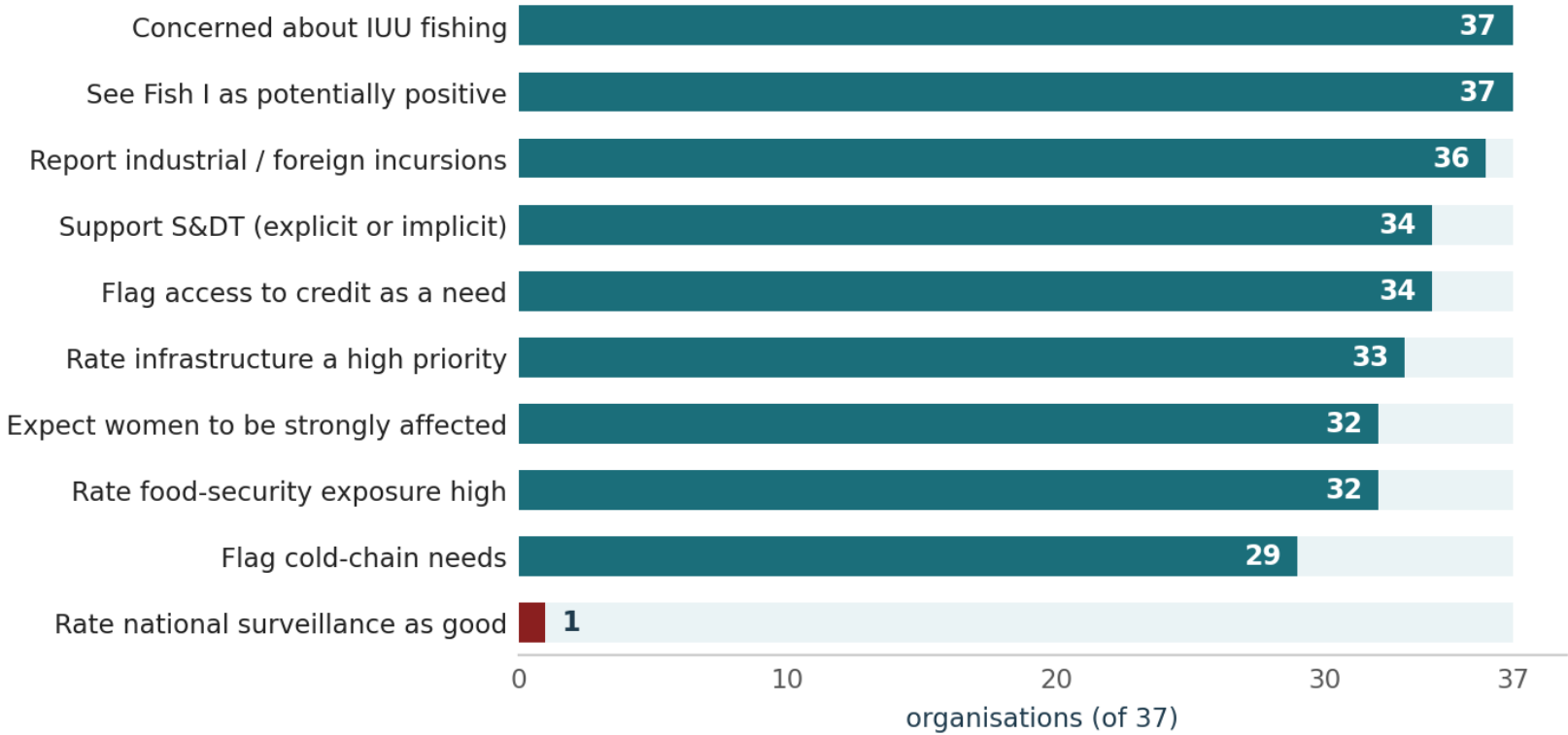


Figure 2. Soutien public au carburant et poids du coût du carburant dans les 37 organisations consultées.

Là où les organisations convergent

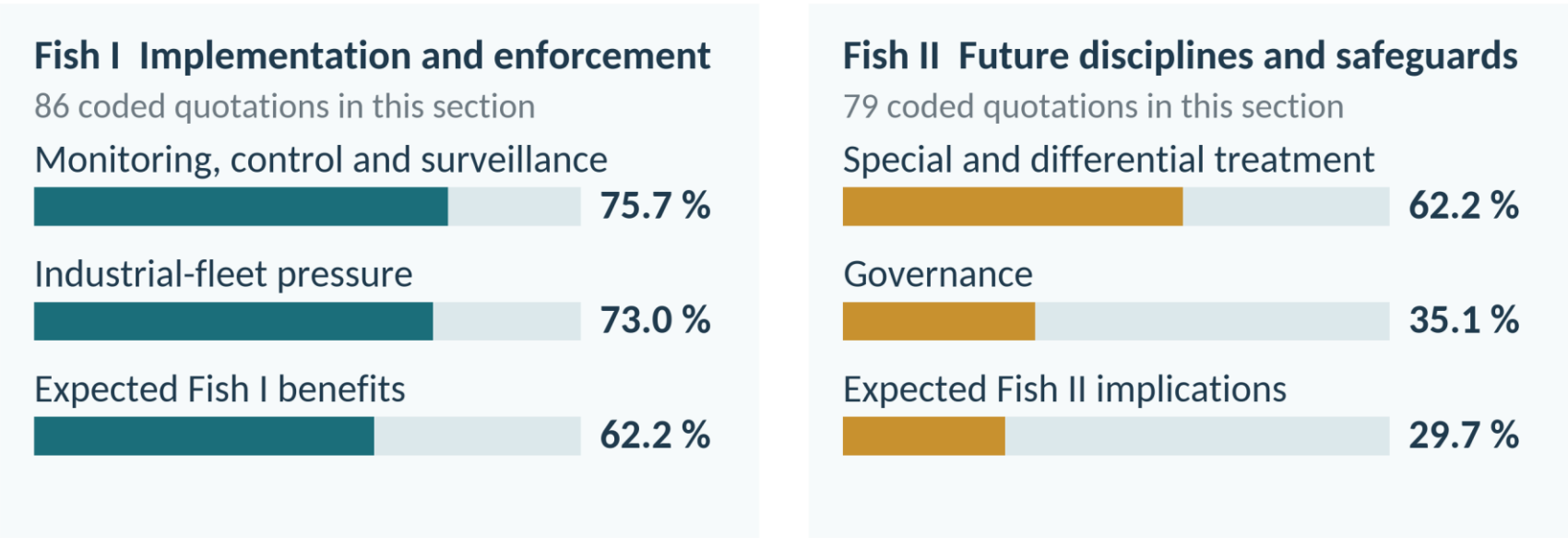


Les 37 organisations jugent Fish 1 potentiellement positif, et toutes sont préoccupées par la pêche INN. Une seule juge bonne la surveillance nationale.

Figure 3. Indicateurs codés à partir des données de la consultation.

Des fonctions distinctes mais complémentaires

Fish I and Fish II have distinct but complementary policy functions
Most prevalent themes in each questionnaire section; prevalence among 37 organisations



Enforce current prohibitions while protecting policy space in future rules
Percentages are organisation prevalence within each questionnaire section; an organisation is counted once per theme.

Faire appliquer les interdictions actuelles tout en préservant la marge de manœuvre dans les règles à venir.

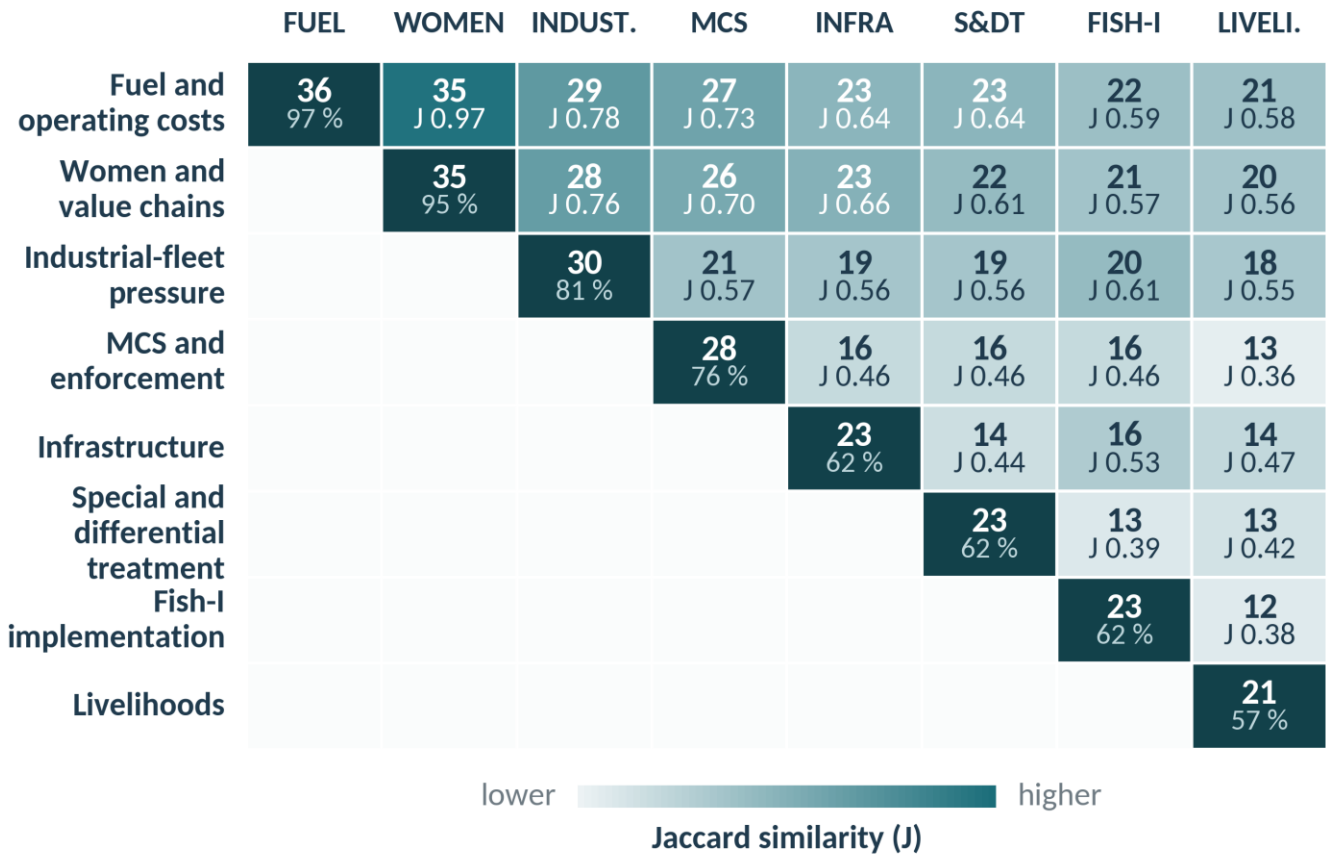
Les thèmes vont de pair

35/37

organisations évoquent ensemble les coûts du carburant et les pertes des femmes dans la chaîne de valeur (J = 0,97), l'association la plus forte du jeu de données.

La réforme des subventions n'est pas une question isolée : carburant, femmes, pression industrielle et application des règles forment un même système.

How the themes travel together
Organisations mentioning both themes, of 37. Diagonal cells show each theme's own prevalence.



Un même schéma continental, des besoins différenciés

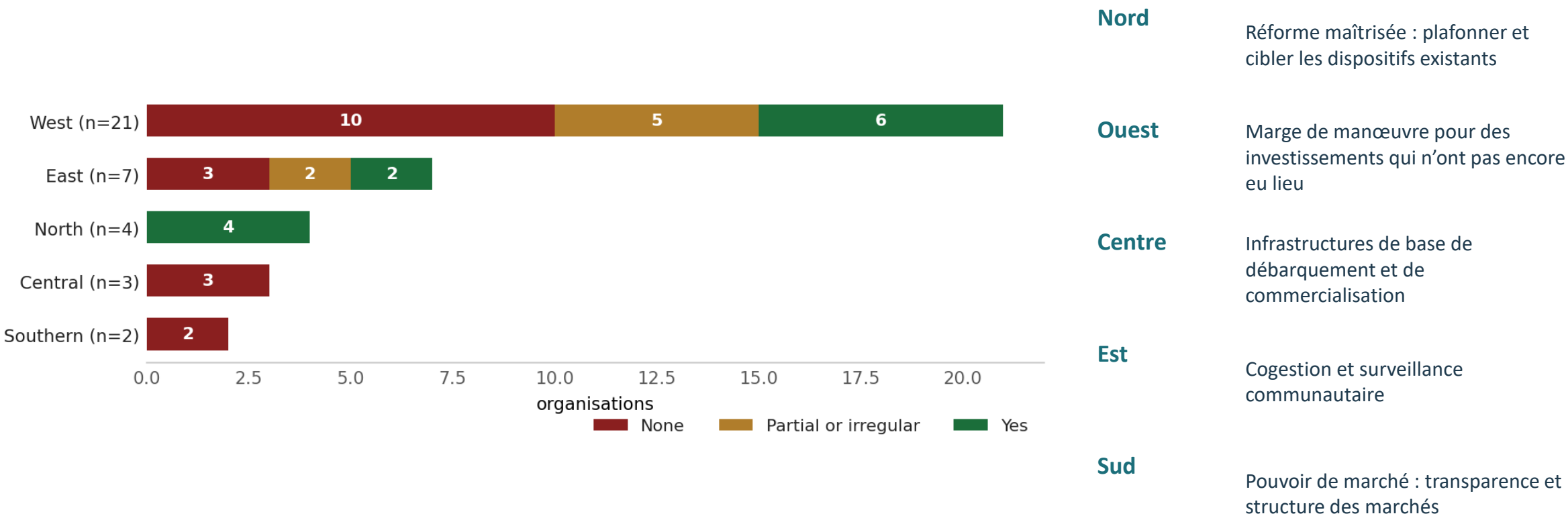


Figure 7. Situation du soutien public au carburant par région africaine.

La réforme est acceptée, sous conditions

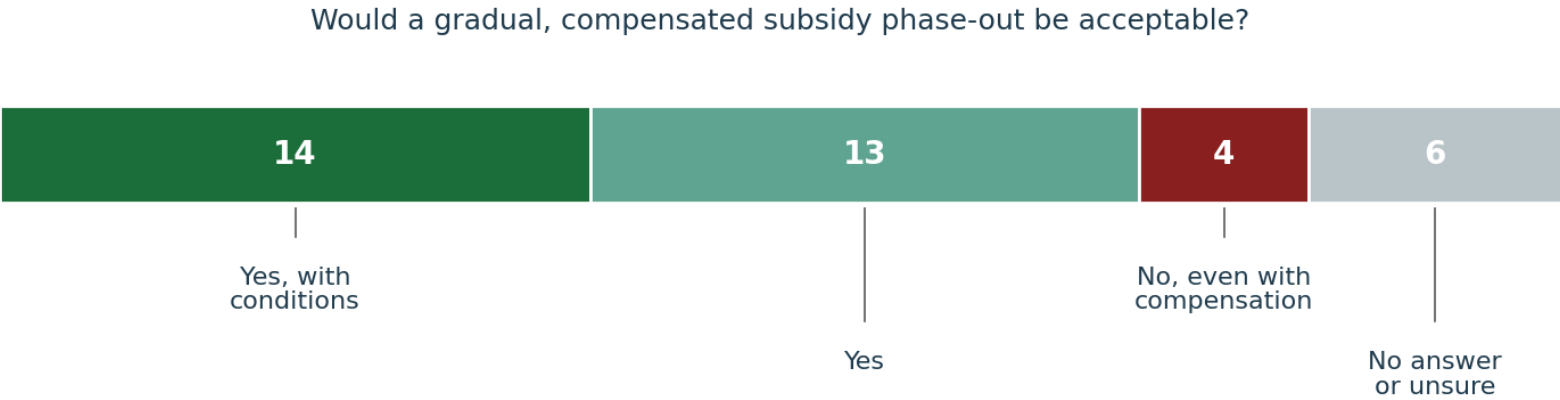


Figure 5. Positions sur une suppression progressive et compensée des subventions (n = 37).

27 sur 37

acceptent une suppression progressive des subventions mal ciblées

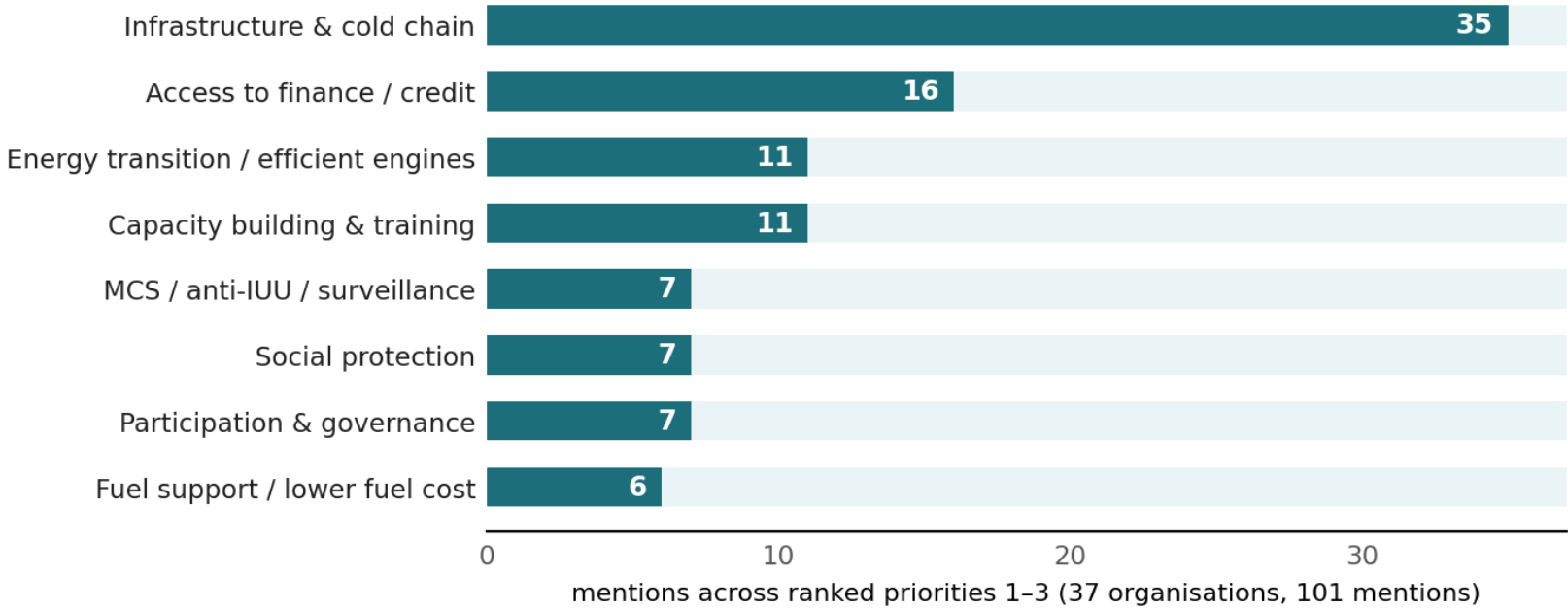
La moitié

y attachent des conditions explicites : compensation, participation, protection sociale

4

rejetent toute suppression, même avec compensation

Ce dans quoi les répondants investiraient en premier



L’agenda de la résilience est un agenda post-capture et financier, non un agenda d’expansion des flottes.

Figure 6. Priorités d’investissement accompagnant la réforme (question D3 ; 101 mentions, huit catégories représentées).

Une discipline visée sur la bonne cible



Aucune organisation ne demande la protection des subventions qui accroissent la capacité.

14 organisations sur 37 désignent les subventions industrielles ou liées à la surcapacité comme ce qu'il faut réformer ou supprimer.

Figure 9. Priorités codées à partir des réponses ouvertes de la consultation.

Un même soutien, deux chaînes différentes

Il a été demandé aux répondants de décrire ce que le soutien au carburant, ou son retrait, produit réellement. Leurs réponses décrivent un même mécanisme fonctionnant dans deux directions.

Du côté artisanal

- L'allègement du carburant réduit les coûts d'exploitation
- Les sorties marginales restent viables
- Les équipages gardent leur emploi
- Le poisson continue d'alimenter les femmes transformatrices et commerçantes

24 sur 34 signalent une rentabilité accrue des sorties · 19 sur 31 un maintien de leur fréquence · 16 sur 31 une préservation de l'emploi des équipages

Du côté industriel

- Le même allègement abaisse le seuil de rentabilité
- Les sorties deviennent plus fréquentes
- L'effort de pêche augmente
- La pression s'accroît sur des stocks fragilisés

TSSF (Tunisie) : le soutien au carburant augmente le nombre et la fréquence des sorties, surtout pour les chalutiers, senneurs et grandes unités motorisées

Un soutien identique protège les moyens d'existence du côté artisanal et accroît l'effort du côté industriel. Une discipline qui ne lit que l'étiquette ne peut pas les distinguer.

Soutien légitime et subventions préjudiciables

Les organisations tracent une ligne claire entre les soutiens qui protègent les moyens d'existence et les subventions qui accroissent la capacité de pêche. Le droit commercial ne trace pas automatiquement la même ligne, et l'asymétrie joue contre la pêche artisanale africaine aux deux extrémités.

Visé par les règles, à tort

Un site de débarquement, une fabrique de glace ou une chambre froide financés par l'État et utilisés principalement par des pêcheurs artisanaux peuvent être qualifiés de subvention spécifique à la pêche, ce qui les expose à contestation ou à des obligations de notification lourdes.

Échappe aux règles, à tort

Les exonérations de taxes sur le carburant ouvertes à tous les navires opérant à l'international sont jugées non spécifiques et échappent aux règles de l'OMC sur les subventions, alors que le carburant représente 30 à 50 % des coûts d'exploitation et que les flottes de pêche lointaine en sont les premières consommatrices.

Sans le TSD et les dispositions relatives à la pêche artisanale, la lettre des disciplines pourrait atteindre le site de débarquement tout en manquant le carburant du chalutier.

C'est pourquoi le test pratique que les Membres africains devraient défendre est celui de la fonction économique : la mesure accroît-elle l'effort de pêche sur des stocks fragilisés, ou améliore-t-elle le suivi, la sécurité, la valeur post-capture et la sécurité alimentaire sans accroître l'effort ? Ce test peut être promu par la pratique du Comité, les formats de notification et les réexamens futurs, sans rouvrir le texte négocié.

Ce que Fish 2 doit apporter à l'Afrique

Deux points d'ancrage doivent tenir ensemble la position africaine.

1

Un résultat opérationnel sur la pêche artisanale et le TSD

Des dispositions juridiquement claires, utilisables par des administrations aux capacités limitées, et applicables aux pêches artisanales, côtières et insulaires.

Non pas une faveur, une nécessité juridique : sans elles, les disciplines pourraient atteindre le site de débarquement tout en manquant le carburant du chalutier.

2

Le test de la fonction économique comme norme d'interprétation

La mesure accroît-elle l'effort de pêche sur des stocks fragilisés, ou améliore-t-elle le suivi, la sécurité, la valeur post-capture et la sécurité alimentaire sans accroître l'effort ?

C'est le seul test capable de distinguer le soutien aux moyens d'existence de l'expansion de l'effort quand l'étiquette des deux indique « subvention au carburant ».

Là où le texte est stabilisé, les deux ancrages passent par l'opérationnalisation du TSD, des déclarations interprétatives, les formats de notification et la pratique du Comité, plutôt que par un amendement.

Six catégories à maintenir hors du champ des disciplines

1

Suivi, contrôle et surveillance

Surveillance, inspection, systèmes de données, protection des zones artisanales

2

Systèmes post-capture

Chambres froides, sites de débarquement, transformation, stockage, fours à fumer améliorés

3

Femmes et jeunes

Transformatrices, commerçantes, coopératives et entreprises de jeunes, nommément désignées

4

Sécurité alimentaire

Approvisionnement national en poisson, distribution locale, accès à des protéines abordables

5

Contraintes des PEID

Coûts élevés, marchés étroits, limites de connectivité des économies insulaires

6

Réforme séquencée

Calendriers de transition liés aux capacités livrées, non à des dates

Qui doit faire quoi, et pour quand

Acteur	Action immédiate	Résultat attendu	Échéance
Négociateurs	Consolider la position africaine sur le TSD et les dispositions relatives à la pêche artisanale	Un langage africain commun	Semaines du poisson, sept.–déc. 2026
Gouvernements	Inventaires nationaux des subventions et revues juridiques	Dossiers nationaux prêts pour notification	Fin 2026
Organisations professionnelles	Documenter les coûts du carburant, les incursions industrielles et les effets sociaux	Une base de données partagée	En continu

Les échéances sont ancrées sur les Semaines du poisson et la reprise de 2027, et non sur un décompte glissant de mois.

Une séquence de mise en œuvre sur 18 mois



Pourquoi la séquence compte

La position doit être consolidée avant les Semaines du poisson, et non après. Les dossiers nationaux demandent des mois de préparation. Et des périodes de transition liées aux capacités livrées ne convainquent que si ces capacités se construisent de façon visible.

L'article 12 fixe la limite ultime à septembre 2029.

Deadlines correspond to Table 1. Source: authors' elaboration.

MESSAGE FINAL

Négocier pour conclure, mettre en œuvre pour protéger.

Un appui plein et entier à la discipline des surcapacités industrielles et de pêche lointaine préjudiciables. Une protection pleine et entière des biens publics et des soutiens ciblés qui rendent la pêche artisanale plus sûre, plus rémunératrice et plus durable.

Consultations auprès de 37 organisations de pêche africaines dans 25 pays · AFSSF 2026



CONTACT

DnS Consulting LLC

Hamady Diop, PhD

hamady.diop@dns-consulting.com

Réalisé avec la CAOPA, l'IRD et l'AUDA-NEPAD, pour le compte du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement.



On behalf of



Federal Ministry
for Economic Cooperation
and Development